

FICHE DE POSTE Jardinier

MISSIONS

Vous aménagez et entretenez des espaces verts selon les règles de sécurité et la réglementation environnementale.

DESCRIPTIF DES TACHES

Le salarié doit se conformer aux consignes établies par la chargée de placement, dans le respect des règles de sécurité.

Selon les missions, les tâches peuvent varier. De façon générale il s'agit pour le salarié de :

- Tondre la pelouse,
- Ratisser les feuilles,
- Tailler une haie,
- Débroussailler
- Retirer les mauvaises herbes,
- Réaliser de petites plantations à l'extérieur,
- Enlever les déchets occasionnés par le jardinage,
- Traiter les plantes contre les insectes et les maladies,
- Entretenir les plantes en appartement

Moyens : Utiliser le matériel mis à disposition par le client, en cas de défaut, prévenir la chargée de placement.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Vous devez avoir des connaissances théoriques sur le développement des plantes et des arbres, savoir quelle prestation réaliser en fonction des saisons.

SAVOIR ETRE REQUIS

- S'adapter aux différents publics et situations
- Se conformer à des habitudes et expériences particulières
- Etre autonome de manière à prévoir les chantiers en fonction de la repousse par exemple
- Posséder une bonne capacité relationnelle
- Entretenir des relations de confiance avec le public visé
- Avoir un sens pratique et logique
- Echanger et travailler en équipe

FORMATION

Cet emploi/métier est accessible **sans diplôme – une 1^{ère} expérience dans le domaine est demandée ou à défaut une bonne maîtrise, même à titre personnelle des techniques de jardinage.**

AIDEN SERVICES

39 rue d'Aubigny – 69 003 Lyon

Tel. : 04.78.62.67.49 Fax : 04.78.62.55.81

Siret : 815 199 260 00010

SPECIFICITE DU POSTE

L'activité peut varier selon les clients, le contexte de travail et impliquer des déplacements (sur les différents sites d'intervention).

Elle peut impliquer la manipulation de charges plus ou moins lourdes.

Elle peut s'exercer en horaires fractionnés et en fin de semaine.

CONTRAT ET REMUNERATION

CDD d'usage avec une période d'essai d'une durée de 1 mois renouvelable 1 fois,

Salaire basé sur le smic horaire – la rémunération du salarié est établie en fonction du nombre d'heures effectivement travaillées.

RELATIONS FONCTIONNELLES

Le salarié exerce sous la responsabilité fonctionnelle de la chargée de placement et sous l'autorité de la Directrice de l'Association.

Le salarié informe la chargée de placement en cas de demandes de la clientèle sortant de son cadre de compétences ou de ce qui est prévu sur son contrat.